



BULLETIN d'ADHESION au GDSA 47 pour l'année 2024

COORDONNEES

- à renseigner obligatoirement :

Nom et Prénom :

N° Apiculteur (NAPI) :

- à renseigner si modification ou nouvel adhérent :

Adresse :

Tél :

E-mail :

Cette déclaration reste interne au GDSA47. **Le GDSA 47 n'assure pas vos ruches.**

Votre déclaration à l'administration de vos emplacements de ruchers reste obligatoire et sous votre responsabilité, il en est de même pour votre déclaration fiscale.

ADHESION

ADHESION annuelle :			24€
COTISATION à la ruche = 0,40 € x Nombre colonie	Partie Fixe	Nbre de colonie	Total cotisation à la ruche :
	0,40€	X	
Adhésion = TOTAL A REGLER :			

- Chèque à l'ordre du G.D.S.A. 47 à envoyer avec votre bulletin à : Jean Marie NAY – 2180 chemin de Ronde – 47 200 MONTPOUILLAN
- Virement, préciser en référence votre Nom et numéro NAPI et envoyez votre bulletin par mail à gdsa47@gmail.com

Une coche OBLIGATOIRE :

- J'adhère au PSE** (Programme Sanitaire d'Elevage, détail page suivante), sans supplément à mon adhésion
- Je n'adhère pas au PSE** et je ne pourrai pas commander de traitement au GDSA47.

Date et signature :



PSE (Programme sanitaire d'élevage)

Adhérer au PSE c'est :

- Traiter ses abeilles contre Varroa selon le protocole défini dans le PSE (voir ci-après).
- Traiter uniquement avec des médicaments ayant une AMM.
- Déclarer ses ruches tous les ans entre Septembre et Décembre.
- Tenir un registre d'élevage.

Protocole du PSE :

- Au printemps : Réaliser un dépistage par comptage des varroas et traiter si nécessaire.
- En cours de saison :
 - ◆ Réaliser quelques comptages de Varroa et traiter si nécessaire.
 - ◆ Traiter les essaims sauvages récoltés.
- En fin de saison :
 - ◆ Réaliser un traitement le plus tôt possible
 - ◆ Réaliser un comptage de Varroa 1 mois après traitement.
- En hiver, hors couvain : Réaliser un traitement si le dépistage après traitement n'a pas été satisfaisant.

DECHETS DE TRAITEMENT VARROAS

Pensez à stocker vos déchets de traitements Varroa pour les apporter le jour de l'A.G.
Vous pouvez aussi les apporter à votre dépôt lors de votre retrait des traitements de l'année.

RIB GDSA norme sepa

IBAN CREDIT AGRICOLE = FR76 1330 6003 2586 9130 5001 156

BIC = AGRIFRPP833

BANQUE = 13306 GUICHET = 00325 Numéro compte = 86913050011 Clé Rib = 56